



## Dossier documentaire

---

# Séminaire régional Culture et Santé/ Médico-social en Nouvelle-Aquitaine

**Jeudi 28 mars 2019 à Talence**  
**IRTS - Institut Régional du Travail Social Nouvelle-Aquitaine**

---



Cette manifestation est organisée avec l'appui du Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine



## SOMMAIRE

Programme de la journée .....	4
Convention régionale Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine 2017-2019 .....	7
Les projets artistiques et culturels dans les établissements de santé : quels changements dans les pratiques et les organisations ? par Françoise LIOT et Sarah MONTERO .....	13
Bibliographie indicative. ....	19
Présentation de projets lauréats Culture et Santé / Culture et Médico-social 2018 en Nouvelle-Aquitaine .....	21
Contacts .....	34

# **P**ROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h30

Accueil café / Express'son avec Ricochet Sonore

10h00

**Ouverture de la journée**

**Présentation de l'IRTS**

**Mot d'introduction**

- Arnaud LITTARDI - DRAC Nouvelle-Aquitaine
- Samuel PRATMARTY - ARS Nouvelle-Aquitaine
- Françoise JEANSON - Région Nouvelle-Aquitaine

10h15

**Présentation de la politique publique par les représentantes des 3 institutions:**

Sylvie MINVIELLE (DRAC), Béatrice MAISONNAVE (ARS) et Catherine LAFABRIE (Région)

10h45

**Présentation du rôle et des missions du Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine**

Alexandra MARTIN, Directrice du Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine

11h00

Pause café / Express'son avec Ricochet Sonore

11h15

**Ateliers de la matinée**

#### **ATELIER 1**

**Culture et Santé : les fondamentaux**

Apports de notion de méthodologie de projet à partir des témoignages de l'ITEP de Parentis en Born (Paul LEMAIRE, directeur adjoint), l'Arbre à Parole, l'Association Caminante (Hélène NOGUES, directrice adjointe) et l'Institut Montalier (Arnaud DUMAS, éducateur spécialisé et les représentants du collectif)

Animation : Catherine LAFABRIE, Béatrice MAISONNAVE et Sylvie MINVIELLE

#### **ATELIER 2**

**Espace d'interconnaissance et de partage d'expériences**

Animation atelier 1 : Hervé CASTELLI et Capucine DE DECKER

Animation atelier 2 : Magali NOVION et Geneviève RANDO

#### **ATELIER 3**

**Les questions juridiques relatives aux projets Culture et Santé/Médico-social**

Animation : Maître Olivier RAMOUL

#### **ATELIER 4**

**L'attention aux personnes dans les projets Culture et Santé/Médico-social**

Animation : Doette BRUNET et Aline ROSSARD

#### **ATELIER 5**

**L'évaluation et la mesure des impacts des projets Culture et Santé/Médico-social**

Animation : Alexandra MARTIN et Clara BOURGEOIS

12h45

Déjeuner libre / Express'son avec Ricochet Sonore

14h00

Ateliers de l'après-midi

#### **ATELIER 1**

##### **Culture et Santé : les fondamentaux**

Apports de notion de méthodologie de projet à partir des témoignages de l'ITEP de Parentis en Born (Paul LEMAIRE, directeur adjoint), l'Arbre à Parole, l'Association Caminante (Hélène NOGUES, directrice adjointe) et l'Institut Montalier (Arnaud DUMAS, éducateur spécialisé et les représentants du collectif)

Animation : Catherine LAFABRIE, Béatrice MAISONNAVE et Sylvie MINVIELLE

#### **ATELIER 2**

##### **Espace d'interconnaissance et de partage d'expériences**

Animation atelier 1 : Hervé CASTELLI et Capucine DE DECKER

Animation atelier 2 : Magali NOVION et Geneviève RANDO

#### **ATELIER 3**

##### **Les questions juridiques relatives aux projets Culture et Santé/Médico-social**

Animation : Maître Olivier RAMOUL

#### **ATELIER 4**

##### **L'attention aux personnes dans les projets Culture et Santé/Médico-social**

Animation : Doette BRUNET et Aline ROSSARD

#### **ATELIER 5**

##### **L'évaluation et la mesure des impacts des projets Culture et Santé/Médico-social**

Animation : Alexandra MARTIN et Clara BOURGEOIS

15h30

##### **Table ronde : Regards sur les évolutions des secteurs sanitaire et médico-social et l'impact de ces évolutions sur les projets Culture et Santé/Médico-social**

avec Françoise LIOT (Maître de conférence en sociologie, Université de Bordeaux Montaigne), Nathalie HEULIN (Directrice de la FHF - Fédération Hospitalière de France Nouvelle-Aquitaine) et Véronique SAUBION (pour la FEHAP - Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs - Association de Faugeras)

17h - 17h30

##### **Clôture : Diffusion de l'Express'son de la journée**

par l'association Ricochet Sonore

**CONVENTION RÉGIONALE  
CULTURE ET SANTÉ  
EN NOUVELLE-AQUITAINE**



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



## CONVENTION DE PARTENARIAT CULTURE ET SANTÉ

### NOUVELLE-AQUITAINE

2017-2019

#### ENTRE

**L'État**, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles) représenté par le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine Pierre DARTOUT

**L'Agence Régionale de Santé** Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Directeur général Michel LAFORCADE

**La Région** Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET, dûment autorisé par - délibération n°2016.2698.CP en date du 21 novembre 2016.

**VU** l'article L.1431-2, 2°-h) du code de la santé publique ;

**VU** la convention « Culture et Santé » du 6 mai 2010 signée entre le Ministère en charge de la Santé et le Ministère de la Culture et de la Communication ;

**VU** la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009 intégrant la culture comme une des dimensions du système de santé en invitant les ARS à favoriser le développement d'une démarche culturelle et en énonçant la présence d'un volet social et culturel dans les projets d'établissements de santé ;



Il est exposé et convenu ce qui suit :

## PRÉAMBULE

Le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et le Ministère de la Culture et de la Communication conduisent depuis plus de 15 ans une politique commune d'accès à la culture pour tous les publics, qu'ils soient patients ou usagers du système de santé entendu au sens large, ou encore professionnels exerçant au sein des structures sanitaires et médico-sociales. La convention nationale du 6 mai 2010, dans le prolongement de celle de 1999, réaffirme l'importance du développement d'actions culturelles à destination des usagers du système de santé. Considérant comme primordiales les missions de démocratisation culturelle des acteurs de la culture, les signataires reconnaissent comme essentiels la relation et le contact avec l'art, la culture, les œuvres d'art, les créateurs et le patrimoine. Cette démarche contribue au développement personnel et à la valorisation individuelle, professionnelle et sociale de chacun. La politique culturelle accompagne la politique de santé, qui accorde une place grandissante à l'utilisateur. Elle participe ainsi de la qualité des relations entre patients-usagers et professionnels, et améliore l'inscription des établissements dans la cité.

Dans le cadre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe du 7 août 2015), et au regard des politiques Culture et Santé déjà engagées sur chaque ex-région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, l'État, représenté par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et la Région, considérant le développement des arts et de la culture dans les établissements de santé et médico-sociaux comme une mission ressortant de l'intérêt général, souhaitent affirmer une politique Culture et Santé conjointe sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

La convention Culture et Santé Nouvelle-Aquitaine 2017-2019 a donc pour ambition de créer une dynamique de réseau et une logique de partenariat sur son territoire, pour répondre aux priorités de solidarité et d'équité territoriale poursuivies par chacune des institutions partenaires.

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les modalités du partenariat entre l'ARS, la DRAC et la Région, dans la promotion et le développement d'une politique culturelle au sein des établissements sanitaires et établissements et services médico-sociaux. Elle vise à intégrer de manière pérenne la préoccupation culturelle au sein de l'organisation du territoire régional en matière de santé.

## **Article 2 : Objectifs**

Les trois signataires se donnent pour objectifs de :

- Favoriser l'émergence et le développement d'une politique culturelle au sein des structures de santé au bénéfice des usagers et de l'ensemble des personnels,
- Ouvrir les établissements sur leur environnement de proximité, en développant des échanges culturels : partenariats, jumelages, coopérations, etc.
- Poursuivre et accompagner la structuration d'une politique culturelle au sein des structures de santé, et la professionnalisation des acteurs du monde du soin et de la culture (formation, journées professionnelles, etc.),
- Favoriser la concertation et la coopération avec les différents échelons territoriaux de l'intervention publique,
- Favoriser le partage d'expériences, développer une politique d'accompagnement de projets, et inciter à l'émergence d'actions innovantes,
- Veiller à une répartition équilibrée des projets Culture et Santé sur le territoire.

## **Article 3 : Gouvernance**

La gouvernance de cette politique partenariale s'appuie sur la mise en place :

- d'un comité de pilotage,
- d'un comité technique.

Le comité de pilotage est constitué sous la présidence du Préfet de région Nouvelle-Aquitaine, du Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine ou leurs représentants. Il définit les orientations générales de la politique conjointe et des calendriers de réalisation de Culture et Santé sur le territoire. Il peut associer une représentation des établissements de santé par le biais des fédérations, et des experts et personnalités qualifiées.

Le comité technique est l'outil opérationnel de mise en œuvre et de suivi de la convention, par délégation du comité de pilotage. Il pilote en particulier l'appel à projets annuel et le suivi budgétaire.

## **Article 4 : Mise en œuvre de la convention**

La mise en œuvre de cette convention est déclinée à travers trois outils :

- un appel à projets annuel pour le secteur sanitaire,
- une politique dédiée au secteur médico-social,
- le Pôle de compétences Culture et Santé Aquitaine.

### **Article 4-1 : un appel à projets annuel pour le secteur sanitaire**

L'appel à projets annuel fait l'objet d'un cahier des charges précisant les modalités de candidature, les critères d'éligibilité et d'attribution des aides. Les projets retenus s'attacheront à être construits en vue de l'amélioration de la prise en charge des usagers, de leurs familles, ainsi qu'au bénéfice des personnels des établissements. Ils permettront l'émergence de nouvelles initiatives, de nouveaux partenariats artistiques et de nouvelles coopérations territoriales. Le comité de sélection, composé du directeur(riche) de l'ARS, du directeur(riche) de la DRAC, et du Président(e) du Conseil régional ou de leurs représentant(e)s, instruit et sélectionne les projets éligibles. Il peut associer une représentation des établissements et des usagers du système de santé.



#### Article 4-2 : une politique dédiée au secteur médico-social

Dans la perspective de renforcer la politique Culture et Santé, les trois signataires, chacun selon ses compétences, s'attacheront à favoriser l'ouverture au champ médico-social, notamment par la poursuite ou le développement de partenariats avec les collectivités territoriales de proximité.

#### Article 4-3 : Le Pôle de compétences Culture et Santé Aquitaine

Structure d'appui de la politique régionale Culture et Santé en ex-Aquitaine, le Pôle de Compétences Culture et Santé Aquitaine a été créé en 2011 sous la forme d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Ce pôle de ressources a pour mission de favoriser les échanges et partenariats entre les acteurs de la santé et de la culture. Les signataires s'engagent à accompagner le Pôle de Compétences et à participer à la réflexion sur son développement au regard du nouveau territoire régional.

### **Article 5 - Moyens**

Les signataires déploieront les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique et s'engagent notamment à :

- Consacrer une enveloppe financière à l'accomplissement des objectifs définis à l'article 2, sous réserve des crédits disponibles,
- Affecter les personnels dédiés à la mise en œuvre de la présente convention.

Les contributions de tout nouveau signataire seront définies par voie d'avenant qui stipulera les modalités particulières de cette participation.

### **Article 6 : Mise en œuvre de la politique culturelle au sein des établissements de santé et/ou médico-sociaux**

L'inscription d'un volet culturel dans le projet d'établissement et de vie des structures et/ou dans le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) est encouragée, notamment par la désignation d'un référent culturel, par l'inscription d'une enveloppe financière dédiée au sein du budget de l'établissement, et par la mise en place d'un comité de suivi culturel.

L'établissement veille à ce que les projets soient co-construits avec les partenaires culturels, les usagers ou leurs représentants, les familles et les professionnels de l'établissement, afin de leur donner toute leur place et de favoriser l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre. Par ailleurs, l'établissement sera attentif à développer les échanges avec l'environnement de proximité.

L'ARS accompagne les établissements dans le développement de leur politique culturelle, au regard de la politique de santé en région.

### **Article 7 : Mobilisation des acteurs et des structures culturelles**

Dans un esprit de co-construction, les acteurs et les structures culturels seront attentifs aux conditions spécifiques dans lesquelles s'inscrivent leurs interventions et devront être à même de s'adapter aux contraintes des établissements. Le processus et l'apprentissage liés à la rencontre avec l'artiste, avec son œuvre et sa démarche de création restent primordiaux.

Certains projets peuvent être articulés avec les programmations événementielles régionales et locales, mais aussi nationales du ministère de la culture et de la communication.

La DRAC et la Région s'engagent à mobiliser prioritairement les structures et équipements culturels labellisés. Elles seront attentives à la mise en œuvre de projets associant des structures culturelles et/ou des artistes professionnels dont elles reconnaissent la qualité du travail et la production artistiques.

### **Article 8 : Évaluation de la mise en place du dispositif régional**

Au cours de la 3<sup>ème</sup> année de la présente convention, une évaluation qualitative et quantitative des moyens mis en œuvre et des réalisations sera faite par les trois signataires, en relation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux, et les acteurs culturels.

### **Article 9 : Communication**

Toute communication par les bénéficiaires du dispositif Culture et Santé mentionnera le soutien des trois partenaires (logo dûment demandé auprès des structures, mention écrite du soutien, etc.).

### **Article 10 : Avenant**

Toute modification donne lieu à la rédaction d'un avenant.

### **Article 11 : Durée de la convention**


La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans et prend effet dès sa signature. Elle est renouvelable à la demande des parties.

### **Article 12 : Résiliation et règlement des litiges**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties sur proposition écrite, par envoi d'une lettre recommandée aux autres signataires de la convention, exposant les motifs, au moins 4 mois avant sa date anniversaire.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires originaux le : **21 JAN. 2017**

**Pour l'État**  
Le Préfet de Région  
Nouvelle-Aquitaine



**Pierre DARTOUT**

**Pour l'ARS Nouvelle-Aquitaine**  
Le Directeur général



**Michel LAFORCADE**

**Pour la Région Nouvelle-Aquitaine**  
Le Président



**Alain ROUSSET**

# **RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

---

## Les projets artistiques et culturels dans les établissements de santé<sup>1</sup>

Quels changements dans les pratiques et les organisations ?

Françoise Liot<sup>2</sup> & Sarah Montero<sup>3</sup>

### Note sur la recherche<sup>4</sup>

Les protocoles d'accord signés entre Ministère de la culture et Ministère de la santé (en 1999 puis en 2010) ont conduit à initier, dans un très grand nombre de régions, des projets et des dispositifs originaux qui permettent une présence artistique à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux. Celle-ci prend des formes très différentes. Il peut s'agir de diffusion à travers des expositions ou des spectacles qui sortent ainsi des lieux traditionnellement conçus à cet effet pour investir de nouveaux espaces dédiés ordinairement à des pratiques de soin ou de prise en charge de personnes dépendantes. Souvent ce sont aussi des ateliers de pratiques artistiques amateurs qui s'installent dans ces lieux, dans les interstices des pratiques médicales ou médico-sociales et parfois en lien, en complément voire en concurrence avec des pratiques de soin<sup>5</sup>. Parfois encore des artistes inventent de nouvelles pratiques en concevant des projets de création en résonance avec les problématiques qui traversent ces établissements et en mobilisant, dans une logique participative, les usagers des lieux (Liot, 2010). Ces projets s'adressent bien évidemment aux patients hospitalisés ou aux personnes fréquentant les établissements médico-sociaux ainsi qu'à leurs proches, mais ils concernent aussi les personnels de ces établissements qui croisent ces pratiques et acceptent parfois d'y participer.

Cette politique transversale apparaît comme une occasion d'expérimentation dans des politiques publiques traditionnellement cloisonnées (Henry, 2014), elle met en relation des acteurs aux objectifs professionnels, aux valeurs et aux pratiques totalement différents. Qui plus est, elle fait se connecter des mondes organisationnels qui se sont structurés selon leurs logiques propres. En créant des frottements entre ces pratiques, ces valeurs et ces modes différents de structuration, les projets à l'hôpital viennent souvent questionner les pratiques et les représentations de chaque catégorie d'acteur (conception du soin pour les soignants, rôle octroyé à la création pour les artistes...) mais également les fondements organisationnels de chacun des mondes (place du patient dans l'univers médical et médico-social, logiques de diffusion artistique dans le monde de la culture). L'hypothèse est ainsi qu'on se trouve face à des pratiques qui ont la capacité de remettre en cause le fonctionnement de chaque monde et de produire des formes d'innovation (Akrich et al., 2006).

L'objectif de cette recherche est de comprendre ce que ces projets font aux pratiques et aux modes d'organisation dans lesquels ils se mettent en place. Pour comprendre le changement, nous avons choisi de combiner une approche par les structures qui permet de mettre en évidence les logiques et les contraintes, et une approche par les acteurs qui permet de souligner leur marge d'autonomie (Crozier & Friedberg,



1977 ; Elias, 1991). Il s'agit, d'une part, d'analyser les modes de structuration et de fonctionnement des organisations, et d'autre part, de comprendre comment les acteurs impliqués dans ces projets, interviennent dans l'organisation, structurent le champ d'action et en modifient les règles.

### Des mondes organisationnels en questionnement

La particularité de cette recherche est de réfléchir à la question du changement à partir d'une analyse politique et organisationnelle dans deux secteurs spécifiques de la vie sociale : le secteur culturel et le secteur du soin (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Ces mondes sociaux (Strauss, 1992) ont une histoire et des caractéristiques qu'il nous faudra préciser pour comprendre comment la question du changement peut être abordée dans chaque cas.

Si les deux secteurs étudiés semblent très différents dans leurs modalités organisationnelles, ils ont en commun de connaître depuis les années 80 des bouleversements majeurs et continuels aussi bien dans les valeurs qui les ont animés que dans leur fonctionnement. Ces transformations ne sont pas sans créer le sentiment d'une crise de ces secteurs et un certain malaise chez les professionnels qui vivent souvent ces changements comme une dégradation de leur condition de travail et du service rendu au public. Sans décrire de façon exhaustive ces mondes, il est possible d'exposer quelques points saillants caractérisant l'évolution de ces secteurs.

Le monde du soin, d'une manière générale, est marqué par l'introduction des principes d'efficacité et d'efficience qui conduisent à développer des référentiels et des procédures de plus en plus formalisés et souvent vécus par les acteurs comme contraignants et difficilement applicables (Foudriat, 2013 ; Herreros, 2011). Ainsi, le sentiment d'alourdissement des tâches administratives est très présent chez les professionnels. Ceux-ci considèrent parfois que ces tâches les détournent des vrais fondements de leur travail (relation au patient, écoute des bénéficiaires de minimas sociaux, etc.). À l'hôpital, la spécialisation, la technicisation et la bureaucratisation sont des composantes majeures des transformations de l'institution. Parallèlement, que ce soit à l'hôpital ou dans le secteur médico-social, les législations conduisent à renforcer la participation des usagers dans la prise de décision et à ouvrir les structures à la société civile et au profane, faisant du soin un sujet au cœur des débats démocratiques et non plus une affaire d'experts et de spécialistes<sup>6</sup>. Là encore, ces transformations modifient pour les acteurs les manières de travailler et d'envisager leur relation aux usagers. De plus, ces structures ont à faire avec le développement de la territorialisation de leur action. Si cette question s'est posée antérieurement pour les structures médico-sociales et est inhérente au mouvement de décentralisation qui les a liées aux collectivités territoriales, plus récemment l'enjeu est devenu majeur pour l'hôpital qui, aux prises avec une réflexion sur la santé publique et la continuité des soins, est sommé de créer des liens avec son environnement (Nardin, 2009). Ainsi ces organisations voient-elles leurs valeurs, leur fonctionnement et leur rôle se transformer. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la place des actions artistiques et culturelles à l'hôpital, celles-ci semblent en effet en prise directe avec chacune de ces transformations, qu'elles viennent les renforcer, les révéler ou les dépasser.

Le monde de l'art et de la culture n'est pas une organisation au sens d'une entreprise localisée, orientée par un but et dont il existerait une interdépendance directe entre les membres ou encore des relations hiérarchiques formalisées. Toutefois, le monde de l'art, selon H. S. Becker, est bien un univers de collaboration régi par des conventions sur lesquelles s'entendent implicitement les acteurs. Il s'est construit sur des écarts de reconnaissance et de légitimité, ce qui fait de lui un monde hiérarchisé. Or ce monde n'a cessé, surtout depuis les années 90, de connaître des remises en questions et des tensions. En France, le monde de l'art est caractérisé essentiellement par un marché administré (Menger, 2009) dans le sens où le subventionnement public intervient aussi bien dans la création des œuvres que dans leur diffusion. Or, le monde de l'art se trouve confronté à une double crise, des moyens et des valeurs. Du point de vue des moyens, la maîtrise des dépenses publiques (qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités territoriales) est venue sonner un coup d'arrêt à l'évolution des crédits alloués à la culture qui avait pourtant conduit, depuis les années 1980, à une expansion et à une professionnalisation du secteur. Du point de vue des valeurs, le soutien à la culture a longtemps semblé évident tant il paraissait important, dans une vision humaniste, de favoriser la création et la diffusion des œuvres pour construire et renouveler le lien social. Toutefois, cette vision s'est vue remise en cause par la difficulté à surmonter les inégalités d'accès à la culture, alors que les pratiques amateurs et les expressions populaires étaient largement disqualifiées et sous-estimées. Ainsi, le monde de l'art est-il aujourd'hui à un tournant, beaucoup d'artistes et d'acteurs culturels envisagent la nécessité de reconsidérer le lien entre l'art et la société en inscrivant la création aux cœurs des problématiques actuelles et au plus près des habitants, des citoyens, des personnes<sup>7</sup>. En même temps, l'organisation du secteur artistique reste figée autour de lieux de diffusion constitués en réseaux et qui continuent d'être des passages obligés pour la reconnaissance artistique. Les projets artistiques à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux sont au cœur de ce dilemme, à la fois porteur de sens et de renouvellement de la place de l'artiste et de l'art dans la société, ils peinent pourtant à être reconnus à part entière et restent souvent à la marge du système de reconnaissance artistique.

### Mesurer les effets sur les pratiques et les organisations

La particularité de chacun de ces mondes et les crises qu'ils traversent permettent d'affiner le questionnement et d'élaborer quelques hypothèses sur les effets des projets culture et santé sur les pratiques et les organisations.

Ainsi, dans le secteur du soin, on peut penser que les projets artistiques et culturels offrent des moments de réflexivité sur les pratiques des personnels de santé et sur le vécu des patients en donnant à voir ces pratiques et ces expériences de vie. Ils impliquent un premier changement en ce qu'ils rendent visibles des fonctionnements invisibles contenus dans l'univers clos de l'hôpital et des établissements médico-sociaux. Ils offrent des moments de réflexivité pour les praticiens, de mise à distance du vécu de la maladie pour les patients, de mise en discours de problématiques qui traversent les établissements du plus concret, en terme de prise en charge des patients, des personnes fragiles, de la maladie, de la déficience, etc., au plus existentiel dans le rapport à la souffrance ou à la mort. De ce point de vue, les projets culturels amènent une réflexion sur les pratiques et éventuellement sur l'éthique qui traverse ces lieux



de soin et de prise en charge de personnes dépendantes. À quelles conditions ces projets peuvent-ils conduire à poser ces questions dans la sphère publique et à les sortir de l'univers spécialisé du domaine médical ou médico-social ? S'ils peuvent parfois être mal vécus par les professionnels du soin parce qu'ils viennent destabiliser les représentations, ils peuvent aussi être souhaités par les équipes comme un moyen non seulement de redonner du sens à leur travail et de sortir d'une routinisation, mais aussi de repenser la place et le rôle du patient dans le parcours de soin.

Au-delà des pratiques individuelles, ils interrogent également les structures. En accueillant une présence extérieure et en ouvrant leur porte au regard des artistes, ils permettent de revisiter l'étanchéité des rôles entre praticiens et patients, de questionner et redéfinir les rapports sociaux au sein de l'hôpital (Strauss et al., 1985), les modes de management et l'organisation même des services. Herreros (2010) présente l'institution hospitalière comme un lieu de séparation, de division en territoires, en temporalités, en catégories et sous-catégories professionnelles, en hiérarchies, qui segmente l'organisation et crée une difficulté à créer du commun. Pour lui, il faut créer les conditions de la coopération mais celle-ci ne peut se faire qu'en mettant en place des scènes de controverse pour créer une connaissance de l'autre, une relation à l'autre et au final un collectif. L'action culturelle à l'hôpital peut-elle être un moyen pour mettre en place ces lieux d'expression de la conflictualité nécessaire à la constitution du collectif et quelles en sont les conditions ?

Dans le monde de l'art et de la culture, les projets à l'hôpital interrogent le statut de l'œuvre d'art. Ces productions questionnent, en effet, le processus de légitimation institutionnelle en vigueur dans le monde de l'art. Si, comme l'affirme H. Becker (1988), la coopération préside à la création de l'œuvre qui repose sur des conventions pour être qualifiable et recevable, qu'en est-il du statut de ces productions collaboratives élaborées à la marge de l'institution et des règles de l'art ? Comment fonctionnent les structures d'action collectives qui se tissent au sein de l'hôpital et des établissements médico-sociaux ? En quoi viennent-elles bousculer les modes de production et de diffusion en vigueur ?

Les projets interrogent aussi le statut d'artiste, car la représentation de l'artiste moderne s'est constituée sur l'idée d'autonomie de l'art. Les politiques publiques de la culture ont conforté cette représentation en développant depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle les réseaux de diffusion et de reconnaissance des œuvres et des artistes (Proust, 2006). Ces projets parviennent-ils à promouvoir une nouvelle manière d'être artiste en prise avec les problèmes sociaux qui traversent ces nouveaux lieux de création ?

Ainsi, c'est aussi l'objectif principal assigné aux politiques publiques de la culture fortement empreint de démocratisation culturelle qui se trouve questionné par ces projets. Une approche légitimiste de la culture et une conception de l'action « descendante » s'est imposée dans les politiques culturelles ne laissant que peu de place aux expressions culturelles populaires ou vernaculaires pourtant constitutives des identités individuelles et collectives. La politique transversale culture et santé peut-elle contribuer à redéfinir la manière de penser le rapport de l'art au public et au citoyen ? Peut-elle contribuer à extraire la question artistique de l'univers spécialisé dans lequel elle s'est cantonnée pour rejoindre les problématiques sociales actuelles (Meyer-Bisch & Bidault, 2010) ?

Notre recherche s'intéresse à la question de la norme, ses modalités d'élaboration et d'application, et à celle de la marge ou de la déviance (Becker, 1963). En quoi celle-ci constitue-t-elle une forme de remise en cause de l'ordre établi, qu'elle se définisse comme un vecteur ou bien comme une expression du changement (Gauthier, 1994)?

## Bibliographie

- Akrich (Madeleine), Callon (Michel), Latour (Bruno), (2006), *Sociologie de la traduction, textes fondateurs*, Paris : Les Presses de l'École des Mines.
- Becker (Howard) (1963), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris : Métailier
- Becker (Howard) (1988), *Les Mondes de l'art*, Paris : Flammarion
- Crozier (Michel), Friedberg (Erhard), (1977), *L'acteur et le système*, Paris : Seuil
- Dupuy (François), (2004), *Sociologie du changement*, Paris : Dunod
- Elias (Norbert), (1991), *La Société des individus*, Paris : Fayard
- Henry (Philippe), (2014), *Un nouveau référentiel pour la culture ? Pour une économie coopérative de la diversité culturelle*, Toulouse : Editions de l'Attribut
- Herreros (Gilles), Milly (Bruno), (2009), *Culture-Hôpital. De l'expérimentation à l'institutionnalisation*. Contrat de Recherche avec l'Agence Régionale Hospitalière, la Région Rhône-Alpes et la DRAC Rhône-Alpes.
- Herreros (Gilles), Milly (Bruno), (2011), *La qualité à l'hôpital. Un regard sociologique*, 2011, Paris : L'Harmattan.
- Liot (Françoise), (2010), *Projet culturel et participation citoyenne*, Paris : L'Harmattan
- Menger (Pierre-Michel), (2009) *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Paris : Gallimard/Seuil.
- Meyer-Bisch (Patrice), Bidault (Mylène), (2010), *Déclarer les droits culturels: commentaires à la Déclaration de Fribourg*, Zürich/ Bruxelles, Schulthess / Bruylant
- Meyer-Bisch (Patrice), (2012), « Les droits culturels dans la grammaire démocratique », in *L'Observatoire* n°41, Grenoble, pp. 58-63
- Proust (Serge), (2006), *Le comédien désemparé. Autonomie artistique et interventions politiques dans le théâtre public*, Paris : Economica
- Strauss (Anselm), (1992), *La trame de la négociation*, Paris : L'Harmattan

---

1 : Article paru dans *Culture & Musées*, n° 26, 2016, Entre les murs / Hors les murs. Culture et publics empêchés ? Dossier dirigé par Delphine Saunier

2 : Françoise Liot est maître de conférence à l'Université Bordeaux Montaigne et chercheur au Centre Émile-Durkheim, UMR 5116 - CNRS – Université de Bordeaux. Elle a travaillé sur l'analyse des politiques culturelles territoriales et sur les transformations des professions artistiques et culturelles. Elle a publié notamment *Le métier d'artiste* à L'Harmattan en 2004 et coordonné l'ouvrage *Projets culturels et participation citoyenne. Le rôle de l'animation et de la médiation en question* à L'Harmattan en 2010. / [francoise.liot@wanadoo.fr](mailto:francoise.liot@wanadoo.fr)

3 : Sarah Montero est maître de conférence en géographie sociale à l'Université Bordeaux Montaigne et chercheur au laboratoire ADES, UMR 5185-CNRS. Elle travaille sur les problématiques de participation culturelle et de citoyenneté urbaine. Elle a publié *Construire ensemble la ville culturelle : enjeux, modalités et perspectives de coopération à Bordeaux et à Québec*, Ed. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine en 2015. / [monterosarah@icloud.com](mailto:monterosarah@icloud.com)

4 : Cette note présente un projet de recherche financé par le Conseil régional d'Aquitaine, la DRAC et l'ARS dans le cadre des appels à projet « recherche » du Conseil régional. Elle expose l'état d'un questionnement et d'une démarche, les premiers résultats n'étant attendus que dans le courant 2016.

5 : Cette recherche ne concerne que très partiellement la question de l'art thérapie. Le dispositif Culture et santé s'est, dès le départ, construit à côté de ces méthodes. L'art thérapie, en effet, même si elle peine encore à se faire reconnaître, est une pratique de soin portée souvent par des psychothérapeutes. Dans le dispositif culture et santé ce sont des professionnels de l'art et de la culture qui interviennent pour mener les actions (artistes, associations portant des projets artistiques et culturels). Toutefois, dans certains contextes, les pratiques se croisent ou se rapprochent. La tentation est parfois grande du côté des soignants de ramener le dispositif du côté du soin et donc du côté de l'art thérapie

6 : La notion de droit du malade voit le jour par le décret du 14 janvier 1974, elle sera réaffirmée dans la loi du 31 juillet 1991 et la loi du 4 mars 2002. Dans le secteur médico-social, la loi du 2 janvier 2002 oblige à penser la participation des usagers et des familles ou des responsables légaux. La notion de démocratie sanitaire apparaît quant à elle en 1999 au moment des États généraux de la santé.

7 : La convention sur la diversité culturelle (UNESCO) et la montée de la notion de droits culturels présents dans la déclaration de Fribourg (Meyer-Bisch, 2012) constituent aujourd'hui de nouveaux référentiels pour nombre d'acteurs culturels (Henry, 2014).

# Bibliographie indicative\*

\*un titre souligné indique un lien vers le document en version numérique

## Textes de référence

### • Culture / Droits culturels des personnes

- DÉFINITION DE LA "CULTURE"

DANS LA DÉCLARATION DE FRIBOURG :

« Le terme «culture» recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. »

DANS L'OBSERVATION GÉNÉRALE 21:

« La culture comprend notamment le mode de vie, la langue, la littérature orale et écrite, la musique et la chanson, la communication non verbale, la religion ou les croyances, les rites et cérémonies, les sports et les jeux, les méthodes de production ou la technologie, l'environnement naturel et humain, l'alimentation, l'habillement et l'habitation, ainsi que les arts, les coutumes et les traditions, par lesquels des individus, des groupes d'individus et des communautés expriment leur humanité et le sens qu'ils donnent à leur existence, et construisent leur vision du monde représentant leurs rapports avec les forces extérieures qui influent sur leur vie »

- Rapport Shaheed (2013)

- Observation Générale 21 (2009)

- Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007)

- Convention de Faro (2005)

- Déclaration Universelle sur la diversité culturelle (2005)

- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)

### • Santé / Droit des usagers

- DÉFINITION DE LA "SANTÉ" PAR L'OMS (1946)

« Un état complet de bien-être physique, mental et social ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

- Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

- Charte de la personne hospitalisée publiée par le Ministère de la Santé et de la Solidarité, 2006

- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires  
- loi HPST.

- Cadre d'orientation Stratégique du Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine, 2018-2028

### • **Politique publique Culture et Santé**

- Convention « Culture à l'hôpital » signée par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Secrétariat d'État à la Santé et à l'Action sociale – mai 1999.

- Convention « Culture et Santé » signée par le Ministère de la Santé et des Sports et le Ministère de la Culture et de la Communication - mai 2010.

- Convention régionale « Culture et Santé » signée entre la DRAC, l'ARS et La Région Nouvelle-Aquitaine – 2017 – 2019

### **Ouvrages et articles (à titre indicatif)**

- Neuf essentiels sur l'art, le soin et les milieux de soin. Culture & Démocratie, 2018

- Réflexion collective pour la prise en compte des droits culturels des personnes - Région Nouvelle-Aquitaine - Dossier de présentation de la première étape (septembre 2017 - mai 2018)

- LUCAS, Jean-Michel, Les droits culturels, enjeux, débats, expérimentations, Territoriales Éditions, 2017

- “Les projets artistiques et culturels dans les établissements de santé. Quels changements dans les pratiques et les organisations ?” Françoise Liot et Sarah Montero, 2016

- HERREROS, Gilles et MILLY Bruno, La qualité à l'hôpital, un regard sociologique, L'Harmattan, 2011

- Carnet de santé e(s)t culture(s) - Carnet d'expériences 2011, Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille

- Humanités - 10 ans d'arts et de culture dans les CHU, Commission culture conférence des directeurs généraux de CHU. Coordination Julie Leteurtre. CHU Rouen 2010.

- “Culture-Hôpital. De l'expérimentation à l'institutionnalisation”, Gilles Herreros et Bruno Milly. Rapport de recherche, mars 2009

- Aventures en terres hospitalières. Culture, hôpital et territoires 2000-2010, publié par l'Agence régionale de l'hospitalisation Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes et la Direction régionale des affaires culturelles, 2009

- Tout n'est pas poisson, mais il y a des poissons partout, Hôpital, innovation, culture - Hi.culture 2006-2011. Éditions La Passe du vent.

- BUBIEN Yann et al., « Culture à l'hôpital, culture de l'hôpital », Les Tribunes de la santé, 2004/2 no 3, p. 57-65.

# PRÉSENTATION DE PROJETS CULTURE ET SANTÉ/ MÉDICO-SOCIAL 2018 EN NOUVELLE-AQUITAINE

Nous avons proposé aux lauréats des appels à projets « Culture et Santé » et « Culture et Médico-social » 2018 de valoriser leurs initiatives dans ce dossier documentaire.

Cette première compilation de fiche projets sera régulièrement complétée dans une version web disponible sur le site du Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine (<http://culture-sante-aquitaine.com>).

**Aussi, si vous avez été lauréat des appels à projets 2018, nous vous invitons à nous faire parvenir votre/vos fiche(s) projet(s) afin d'enrichir la version web de ce dossier.**

## COMPAGNIE EN AVANT MARCHÉ AVEC LE CRRF ANDRÉ LALANDE (23)

### CIRKANO

Faire humanité ensemble

Permettre à la personne d'accéder à des ressources artistiques de qualité  
dans un cheminement culturel élaboré avec elle



CIRKANO c'est :

- Des Ateliers hebdomadaires d'expressions artistiques
- Des Résidences de recherches artistiques circassiennes et clownesques
- L'accueil de spectacles de cirque et de clowns
- Des actions de coopérations culturelles
- L'Organisation d'une journée d'échange : Clown / Hôpital / Cirque

L'Organisation de CIRKANO, Festival Cirque et Clown en Hôpital pour les patients du CRRF, son personnel mais aussi à tous les amoureux des arts circassiens en ouvrant l'hôpital sur la cité.

En fait c'est créer un « cheminement culturel émancipateur » et de « revendiquer son droit à la liberté d'expression artistique comme composante de son droit fondamental au développement de sa liberté, de sa dignité, de ses capacités ».

### POUR EN SAVOIR PLUS

Jean-François REBEIX - Animateur - CRRF André Lalande  
05 55 89 64 00 - Jean-Francois.REBEIX@fondationpartageetvie.org

Philippe LOPES - Metteur en Scène - Cie En Avant Marche  
06 74 34 73 38- enavantmarche23@gmail.com  
<http://cirkano23.wixsite.com/festival>



## **LES ARPENTEURS - MARCHÉ SONORE**



En 2017, Stéphanie Pichon et Agnès Benoit, de Books on the Move, ont déambulé à travers l'Institut Bergonié avec des patients, soignants, gardien de nuit, cadres de santé... Ces témoignages ont chacun livré des bouts de réels uniques, cartographies personnelles de l'hôpital. En mai et juin 2018, ces paroles ont nourri une marche sonore d'une heure, individuelle, au casque, imaginée avec les artistes Véronique Lamare, Laetitia Andrieu et Karina Ketz.

Eprouvée dans la marche et le corps, dans les sons et les objets, cette épopée fait converger tous les vécus des usagers de l'hôpital. Les Arpenteurs, c'est aussi un livre et une version numérique.

Ce projet a été pensé et imaginé au sein du Collectif Art Bergonié.

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Agnès Benoit

Books on the Move

info@booksonthemove.eu

+ 33 (0)6 84 89 73 82

[www.collectif-art-bergonie.fr/les-arpenteurs/](http://www.collectif-art-bergonie.fr/les-arpenteurs/)

<https://www.facebook.com/Librairiebooksonthemove>

## L'IMP SAINT JOSEPH AVEC L'ASSOCIATION HANDIBLUES (33)

### LES SABIDONS



Dans le cadre d'un atelier musique, des jeunes de l'IMP participeront au festival « HANDIBLUES » qui se déroulera sur l'île d'Oléron du 05 au 09 juin 2019 et au festival «Art musez-vous» à Gradignan le 20 juin 2019.

En 2018, un travail de percussion a été réalisé et fabriqué à partir de matériaux de récupération (bidons en plastiques).

L'IMP Saint Joseph a collaboré en partenariat avec l'association Handiblues sur ce projet «culturel et musical », et tente de faire que la culture puisse avoir droit de cité et s'inscrire au quotidien auprès d'un public en situation de handicap.

Tout au long de l'année, sept jeunes et deux éducateurs, ont réalisé un travail de création musicale avec leur troupe « SABIDONS » autour de la musique, du rythme et des percussions.

Afin d'enrichir et de structurer ce projet un professionnel du spectacle : « FLOUKA » vient sur quelques mois finaliser le spectacle avec eux !!!

### POUR EN SAVOIR PLUS

Sylvie Chollet / Sandra Poirier  
05 56 12 46 10  
IMP Saint Joseph  
130 cours Journu Auber  
33 300 Bordeaux



**L'IME DON BOSCO  
AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GRADIGNAN (33)**

**TUB'A PERCUS**



Le projet TUB'A PERCUS est une rencontre musicale entre des élèves apprenant le tuba au conservatoire de musique de Gradignan et des jeunes pratiquant les percussions à l'IME Don Bosco. La différence entre les instruments crée la rencontre qui est tout autant artistique qu'humaine. Le croisement des regards et des approches musicales associé à la mutualisation des savoirs et des approches des professionnels permettent la création d'un langage commun.

TUB'A PERCUS s'appuie sur les pratiques musicales déjà existantes au sein des deux établissements pour, au fil des rencontres et des ateliers, croiser les répertoires.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Mélanie Delforge

Médiatrice culturelle

Institut Don Bosco

06 16 28 39 01

[www.institut-don-bosco.fr](http://www.institut-don-bosco.fr)

## **RÉSIDENCE DE CRÉATION ET DE MÉDIATION**

dans l'unité des grossesses pathologiques  
de la Maternité - Centre Aliénor d'Aquitaine



Les musiciens Iza Scharff, Mathieu Cayla et Henrique Silva, accompagnés par les médiatrices culturelles du CHU et du Krakatoa se sont installés durant 4 jours, au cœur du pôle maternité... Au fil des rencontres, déambulations musicales et des échanges inspirants, les émotions et les mots des patientes, soignants et familles sont venus enrichir les propositions des artistes ...Une chanson et un paysage sonore sont nés de ces beaux moments partagés.

«Nos patientes et équipes soignantes ont trouvé auprès des artistes une écoute, un moment de partage propice à l'évasion. L'alchimie a été au rendez-vous ! » Mme Jégo, sage-femme coordinatrice.

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Lili Dieu & Mathilde Desaulty  
[actionculturelle@krakatoa.org](mailto:actionculturelle@krakatoa.org)

05 56 24 18 28

[www.krakatoa.org](http://www.krakatoa.org)

Facebook : Krakakids

## LE THÉÂTRE DES CHIMÈRES(64) AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC (33)

### EN SCÈNE, AU FIL DU JEU !!!



Depuis trois ans, les participants à l'atelier théâtre animé au Centre Hospitalier de Cadillac, soignés et soignants, créent divers types de jeux et de mise en espace, des improvisations donnent parfois naissance à des scènes abouties mais l'objectif n'est pas forcément celui-là. Le travail du corps et de la voix donne aussi l'idée de revisiter des chansons en langue de signes... L'état de travail du 21 juin 2018 au Cinéma Lux, ce n'est pas un spectacle, c'est beaucoup plus : une présentation unique, une séance en direct de fabrique théâtrale au fil du jeu...

### POUR EN SAVOIR PLUS

Théâtre des Chimères  
05 59 41 18 19  
[theatre-des-chimeres.com](http://theatre-des-chimeres.com)

**LA CLINIQUE JEAN SARRAILH  
AVEC L'AFCA- ASSOCIATION FRANÇAISE DE CIRQUE ADAPTÉ (40)  
LA COMPAGNIE SINGULIÈRE,  
ET L'ÉCOLE DE CIRQUE DU LIDO À TOULOUSE**

**MOSAÏQUE**



La Clinique Médicale et Pédagogique Jean Sarrailh, établissement de la Fondation Santé des Etudiants de France accueille des adolescents de 14 à 20 ans en souffrance psychique.

Le projet 2018 a pu se concrétiser en partenariat avec l'Association Française de Cirque Adapté, la Compagnie Singulière et la promotion d'insertion professionnelle de l'école de Cirque du Lido de Toulouse.

Une semaine de résidence/action ouverte aux patients et personnels au travers d'ateliers de pratiques partagés entre artistes, jeunes et personnels autour des arts du cirque, de la musique et de jeux d'acteurs.

Riche expérience collective colorée par la dynamique des droits culturels !

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Clinique Médicale et Pédagogique Jean Sarrailh  
Lionel Miossec  
Responsable du Service Animation  
lionel.miossec@fsef.net  
www.fsef.net



## GAM DE PAU AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DES PYRÉNÉES (64)

### LES AVENTURIERS DU SON lutherie sauvage et inventions fabuleuses



De nombreuses envies d'instruments de musique et de structures sonores originales ont été concrétisées lors de deux journées organisées par le GAM, à destination du personnel du Centre Hospitalier des Pyrénées, établissement public spécialisé en santé mentale prenant en charge les populations du Béarn et de la Soule.

Des infirmières, infirmiers, orthophonistes, éducatrices, éducateurs... ont ainsi pensé, dessiné et conceptualisé leur rêves de structures sonores tout s'appuyant sur la récupération de matériaux en tout genre.

Ces réalisations seront utilisées par les équipes du Centre Hospitalier afin de nourrir le quotidien des enfants de sons et de créations.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Simon Menier, responsable pédagogique du GAM

26, avenue des Lilas – Bâtiment R – 64000 Pau

05 59 84 22 90

[simon.menier@gampau.fr](mailto:simon.menier@gampau.fr)

[www.gampau.fr](http://www.gampau.fr)

[www.facebook.com/gampau64](https://www.facebook.com/gampau64)

## **SENTIR, TOUCHER, VIBRER, CRÉER**



Comment permettre aux enfants déficients auditifs de vivre la musique ?

Le GAM et le Sessad de Pau ont pensé un projet pour des enfants de 6 à 9 ans, sous forme d'ateliers mensuels précédés d'une sensibilisation des professionnels (orthophonistes, éducateurs, psychomotriciens, psychologues).

L'expérience du son par le toucher, la vibration au travers d'instruments de musique diversifiés... l'engagement du corps pour développer une gestuelle musicale... la présence, l'attention de « l'ici et maintenant »... la capacité d'écoute, la dynamique de groupe, le plaisir de la pratique sensible de la musique... voici le chemin emprunté tout au long de ce projet.

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Simon Menier, responsable pédagogique du GAM  
26, avenue des Lilas – Bâtiment R – 64000 Pau  
05 59 84 22 90  
simon.menier@gampau.fr  
www.gampau.fr  
www.facebook.com/gampau64

**IME LE CHÂTEAU**  
**AVEC SOPHIE DELIE, MÉDIATRICE ARTISTIQUE**  
**PAR LE THÉÂTRE ET L'EXPRESSION CORPORELLE (64)**

**DE LA FABLE À LA SCÈNE...**



Rencontre drôle et poétique entre l'univers de Jean de la Fontaine, Sophie Delie, médiatrice artistique par le théâtre, et nous, les enfants et éducatrices de l'IME Le Château.

Nous voilà, certains déclamant une fable au gré des mimes assurés par des copains. On se tient tous par la main et on crée nos propres rimes pour inventer notre spectacle formidable !

Sophie crée du lien, avec toute sa technicité pour que tout devienne simplicité.

On apprend tellement en jouant, en faisant pour de faux... car par contre pour de vrai on crée notre premier spectacle pour nos familles et copains.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

IME Le Château  
13 Rue Pasteur - 64110 MAZERES LEZONS  
05.59.06.61.25  
cmp-lechateau@wanadoo.fr



**LE THÉÂTRE DES CHIMÈRES  
AVEC L'HÔPITAL DE JOUR DE BAYONNE  
ET LE CENTRE HOSPITALIER DE LA CÔTE BASQUE (64)**

**CIVILIS ANIMALIBUS**



L'homme, un animal civilisé ? A travers une série de petites scènes d'auteur et aussi écrites par eux-mêmes, explorons le caractère humain, ses liens avec la nature et la civilisation, ses côtés loufoques et pulsionnels. Découvrons le monde moderne qui, loin de nous en couper, nous rapproche peut-être de nos instincts les plus primitifs.

Après un travail d'une année, l'atelier de l'Hôpital de Jour des Adultes de Bayonne, en collaboration avec le Centre Hospitalier de la Côte Basque, a présenté ce spectacle le 12 février 2019 aux Découvertes, le lieu du Théâtre des Chimères ( Biarritz).

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Théâtre des Chimères

05 59 41 18 19

[theatre-des-chimeres.com](http://theatre-des-chimeres.com)



## LE THÉÂTRE DES CHIMÈRES AVEC L'HÔPITAL MARIN D'HENDAYE (64)

### QUATRE RÊVES ET UN TOUCHER



Lorsqu'un handicap rejoint votre être, comment continuer à nourrir le goût de la vie ? Certes, l'empêchement contraint, réduit, rétrécit mais il met aussi en route d'autres possibilités insoupçonnées de soi-même. Et peut-être qu'au milieu de cette spirale, la part de rêve reste inaltérable et contagieuse.

Résultat des ateliers réguliers, ce spectacle, réalisé à partir de témoignages de patients et accompagnants des services Ribadeau-Dumas et Bretonneau de l'Hôpital Marin, a été créé au Mai du Théâtre 2018, avec l'aide de la Ville d'Hendaye, l'Ass. Maladies Rares et la Mutualité Complémentaire de Paris, de l'Assistance Publique et des Administrations Annexes.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Théâtre des Chimères

05 59 41 18 19

[theatre-des-chimeres.com](http://theatre-des-chimeres.com)

# CONTACTS

## Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Béatrice MAISONNAVE – Chargée de mission Culture et Santé  
Téléphone 05 47 47 31 29 / courriel : [beatrice.maisonnav@ars.sante.fr](mailto:beatrice.maisonnav@ars.sante.fr)

## Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine

### site de Bordeaux\*

Sylvie MINVIELLE – Conseillère Action culturelle et territoriale  
Téléphone 05 57 95 01 80 / courriel : [sylvie.minvielle@culture.gouv.fr](mailto:sylvie.minvielle@culture.gouv.fr)  
Stéphane PARIAUD – Assistant / courriel : [stephane.pariaud@culture.gouv.fr](mailto:stephane.pariaud@culture.gouv.fr)  
Téléphone 05 57 95 02 64

### \*Pour le département de la Dordogne :

Référente : Marie-Hélène ROUAUX - Conseillère action culturelle et territoriale -  
[marie-helene.rouaux@culture.gouv.fr](mailto:marie-helene.rouaux@culture.gouv.fr)

### \*Pour les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques :

Référente : Isabelle FARÇAT - Conseillère action culturelle et territoriale -  
[isabelle.farc@culture.gouv.fr](mailto:isabelle.farc@culture.gouv.fr)

### site de Limoges

Marie-Hélène VIRONDEAU – Conseillère Cinéma - Action culturelle  
Téléphone 05 55 45 66 67 / courriel : [marie-helene.virondeau@culture.gouv.fr](mailto:marie-helene.virondeau@culture.gouv.fr)  
Cécile MARQUET – Assistante  
Téléphone 05 55 45 66 68 / courriel : [cecile.marquet@culture.gouv.fr](mailto:cecile.marquet@culture.gouv.fr)

### site de Poitiers

Sylvie DUVIGNEAU – Conseillère Action culturelle et territoriale  
Téléphone 05 49 36 30 52 / courriel : [sylvie.duvigneau@culture.gouv.fr](mailto:sylvie.duvigneau@culture.gouv.fr)  
Sylvie GUILLOTEAU – Assistante  
Téléphone 05 49 36 30 50 / courriel : [sylvie.guilloteau@culture.gouv.fr](mailto:sylvie.guilloteau@culture.gouv.fr)

## Région Nouvelle-Aquitaine

### Site de Bordeaux

Catherine LAFABRIE - Chargée de Mission Arts Plastiques et Visuels et  
Médiation publics spécifiques  
Service Développement Artistique et Culturel - Direction de la culture et du patrimoine  
Téléphone 05 57 57 81 68 / Site Internet : [nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)  
courriel : [catherine.lafabrie@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:catherine.lafabrie@nouvelle-aquitaine.fr)

### Site de Limoges

Mathilde VIALARD - Chargée de mission Art Plastique et Visuel – Education  
Artistique et Culturelle  
Direction de la culture et du patrimoine  
Téléphone 05 55 45 00 28 / Site internet : [nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)  
courriel : [mathilde.vialard@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:mathilde.vialard@nouvelle-aquitaine.fr)

### Site de Poitiers

Evelyne PEIGNELIN - Chef de Service Éducation Artistique et Action Culturelle  
Téléphone 05 16 01 40 15 - 06 73 47 93 87  
courriel : [e.peignelin@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:e.peignelin@nouvelle-aquitaine.fr)  
Cindy LE CARER – Assistante / Téléphone : 05 49 38 47 18

## Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine

Alexandra MARTIN – Directrice  
Téléphone 06 30 57 73 53 / courriel : [a.martin@culture-sante-aquitaine.com](mailto:a.martin@culture-sante-aquitaine.com)

Doette BRUNET – Assistante de projets  
Téléphone 07 87 29 95 54 / courriel : [d.brunet@culture-sante-aquitaine.com](mailto:d.brunet@culture-sante-aquitaine.com)  
Site Internet : [culture-sante-aquitaine.com](http://culture-sante-aquitaine.com) / Suivez-nous sur facebook



La Région et l'Union européenne soutiennent le projet «PlaLab : structuration des missions d'information, de conseil, de recherche et d'innovation du Pôle Culture et Santé» dans le cadre du «Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020»